Schweizerische Vereinigung für Sozialpolitik (SVSP)
Association Suisse de Politique Sociale (ASPS)
Associazione Svizzera per la Politica Sociale (ASPS)

Rapport annuel 2024 de l'ASPS

Monbijoustrasse 22, PF/CP
3000 Berne 14

admin@svps.ch
Tél. 031 326 19 20

www.svsp.ch
Compte PC/CCP CH55 0900 0000 4000 0601 0

1. Rapport annuel du président 3
2. Rapport du secrétariat 4
3. Relations publiques 4
4. Événements 4
   a) Online Talk "Kita Finanzierung" du 7 juin 2024, avec Susanne Stern, Franziska Roth et Carlo Knöpfel 4
   b) Journée annuelle sur le thème "Intégration professionnelle : l'insertion pour qui et pour quoi ?" du 30 octobre 2024 5
5. Organisation 7
   a) Conseil d'administration 7
   b) Effectif des membres 8

1. Rapport annuel du président

En 2023, j'ai écrit dans mon rapport annuel que nous avions investi pour l'avenir de l'ASPS : Nous avons publié notre dictionnaire de politique sociale suisse sous forme numérique (eDictionnaire), en collaboration avec les éditions Seismo, et avons adressé des demandes de financement à toutes les Hautes écoles de travail social de Suisse ainsi qu'à trois fondations. En outre, le comité a fourni un travail considérable pour planifier une manifestation annuelle en 2024.

L'important investissement personnel et financier a porté ses fruits : nous voulions récolter 90'000 fr. par an sur trois ans afin de soutenir le travail de la commission de rédaction de notre eDictionnaire pour le mettre à jour. Grâce aux promesses de la HES-SO ainsi que celles de la SUPSI et de la BFH, nous disposons d'un budget de 50'000 fr. par an sur trois ans qui nous permettra de financer la mise à jour et le développement des 250 articles de notre eDictionnaire. De plus, la Fondation Ernst Göhner nous a accordé 50 000 fr. pour développer une plateforme de politique sociale qui permetta de dialoguer avec des personnes intéressées par la politique sociale. Entre-temps, nous avons pu former un comité de rédaction, présidé par Valérie Hugentobler et composé de Jean-Pierre Tabin, Carlo Knöpfel, Tobias Studer et Pascal Coullery.
Les inscriptions étant lentes à venir, nous avons longtemps craint de ne pas pouvoir réaliser notre première manifestation annuelle depuis la pandémie sur le thème "Insertion professionnelle : l'insertion pour qui et pour quoi". Finalement, une centaine de participant·es s'étant inscrit·es, nous avons pu l'organiser avec succès fin octobre.
Ces activités ont eu un impact financier positif, comme nous l'espérions. Comme les recettes liées à nos activités faisaient défaut depuis la pandémie, les frais courants avaient dû être financés par vos cotisations de membres, et les investissements par nos fonds propres. Nous clôturons l'année en cours sur un résultat positif grâce aux nouvelles recettes issues de nos activités.
Last but not least, nous avons pu convaincre Johannes Schleicher, ancien directeur du Département de travail social de la Haute école spécialisée bernoise, de nous rejoindre en tant que secrétaire général bénévole.

En 2026, l'ASPS fêtera ses 100 ans d'existence. L'ASPS a-t-elle réussi le "turnaround" après la pandémie grâce à la réussite de l'année 2024 et peut-elle aborder le second siècle de son histoire avec une énergie renouvelée ? Je l'espère : l'ASPS est le seul forum de discussion suisse qui permette aux acteurs et actrices de la politique sociale de toutes les régions de s'impliquer, de discuter et de travailler ensemble sur des questions de politique sociale, ceci dans une perspective globale, lors de manifestations et dans des publications (cf. https://svsp.ch/verein/portrait).
Mais l'ASPS est confrontée à d'importants défis : comme beaucoup d'associations, nous avons du mal à recruter de nouvelles ou de nouveaux membres et à enthousiasmer la relève pour notre travail associatif. Aujourd'hui, les personnes s'engagent plus souvent dans des projets ou des campagnes de durée limitée et elles peuvent élargir leur horizon et leur réseau de multiples manières. Les associations qui s'inscrivent dans la durée ont du mal à faire face à ces évolutions.
Il en va de même pour le financement : il est extrêmement difficile de trouver les moyens financiers nécessaires pour financer une infrastructure comme celle du eDictionnaire. Il est donc indispensable que l'ASPS puisse compter sur du travail bénévole pour ses activités. Tant le travail de la commission de rédaction que celui du comité de planification du congrès annuel sont effectués bénévolement, comme l'ensemble des activités du comité. Mais qui prendra la relève et reprendra les tâches des membres engagé·es lorsque la fatigue viendra ? Comme vous pouvez le constater, la boucle est bouclée : lorsque le nombre de membres diminue, une association perd de sa force, aussi bien en force de travail que financière, elle a du mal à réaliser et à financer ses activités, et cela la rend encore moins attractive.

Le comité s'est fixé pour objectif de débattre de ces questions relatives à l'avenir de l'ASPS de manière autocritique au cours du premier semestre 2025. Participez à l'assemblée générale du 6 juin 2025 ! Nous aimerions vous entendre sur votre vision de l'avenir de l'ASPS.

Prof. Martin Wild-Näf, président de l'ASPS

2. Rapport du secrétariat

La préparation des demandes de financement, les procès-verbaux, l'organisation des débats et de l'assemblée des membres, la gestion du site internet, l'envoi de la newsletter, la comptabilité, l'administration des membres ainsi que les travaux de préparation et de réalisation du congrès de l'ASPS du 30 octobre 2024 ont occupé Veronika Wanzenried pendant environ 230 heures de travail au total.

À partir de décembre 2024, les tâches à accomplir seront réparties différemment. Johannes Schleicher, ancien directeur de longue date du département de travail social de la Haute école spécialisée bernoise, assumera le Secrétariat général à titre bénévole. Il sera soutenu par Veronika Wanzenried pour la partie administrative.

3. Relations publiques

En 2024, l'ASPS continuera d'informer ses membres et les personnes intéressées sur les manifestations, les publications et autres concernant la politique sociale sous la forme de trois newsletters et d'un site Internet actualisé en continu

En outre, la chaîne Youtube de l'ASPS a été lancée, sur laquelle des vidéos des manifestations sont partagées. L'ASPS est également présente sur Linkedin et fait de la publicité pour ses manifestations.

4. Événements

a) Online Talk "Kita Finanzierung" du 7 juin 2024**, avec Susanne Stern, Franziska Roth et Carlo Knöpfel**

Susanne Stern est spécialiste de politique familiale, de la formation et de l'égalité, avec un accent particulier sur l'accueil extrafamilial et parascolaire. Elle a étudié la géographie et la sociologie à l'Université de Zurich et au SES Genève et travaille aujourd'hui à la direction d'INFRAS. Franziska Roth travaille en tant que pédagogue sociale dans une école primaire de la commune de Muttenz, elle est membre du Grand Conseil de Bâle-Ville et a participé de manière déterminante à la conception du "modèle bâlois" en tant que présidente de la commission de l'éducation et de la culture. Carlo Knöpfel est membre du comité de l'ASPS et professeur à la FHNW.
Pour de nombreux parents, le financement de la prise en charge de leurs enfants dans une crèche représente un défi. Contrairement à d'autres pays européens, la garde d'enfants en âge préscolaire est considérée comme une tâche privée et non comme une tâche publique, les parents doivent donc payer de leur poche une grande partie des frais occasionnés.
Le financement élevé exigé des parents conduit à des désincitations à l'emploi. Même les familles à revenus moyens et élevés se demandent si, étant donné les tarifs élevés des crèches, il vaut la peine d'exercer une activité professionnelle ou de l'augmenter. On peut en outre supposer que des familles économiquement défavorisées renoncent à l'accueil en crèche, bien que les études indiquent que la fréquentation d'une crèche augmente les chances de formation de leurs enfants.

En conséquence, le débat public et politique sur le financement de l'accueil extrafamilial des enfants est intense. Une étude d'INFRAS montre que la charge varie fortement selon le lieu de résidence, car le mix de financement, composé d'une part de subventions communales et cantonales et d'autre part de possibilités de déductions fiscales des frais de garderie, diffère nettement d'une région à l'autre.
Le Parlement suisse discute actuellement d'une initiative parlementaire visant à transformer l'actuel financement incitatif de la Confédération en financement pérenne. L'objectif est de réduire les contributions des parents et d'améliorer les chances de développement des enfants, ainsi que la compatibilité entre vie familiale et professionnelle. En outre, les conditions de travail du personnel des crèches doivent être améliorées. De nouvelles idées et de nouveaux modèles de financement équitables des crèches sont nécessaires. Deux sources de financement sont en discussion : dans la variante du Conseil national, le budget fédéral serait mis à contribution ; dans celle du Conseil des États, les crèches seraient financées par les cotisations des employeurs et éventuellement des employé·es. Les réglementations cantonales, comme celle de Bâle-Ville qui a trouvé une solution financée par l'impôt, ou celle du canton de Vaud, qui a introduit une forme mixte entre les cotisations des employeurs et les impôts, sont des modèles à creuser.
Dans le talk, nous avons discuté de la légitimité et de l'acceptation des différents modèles, de la manière dont ils doivent être aménagés et de leurs avantages et inconvénients.
Vous trouvez le talk dans son intégralité sur notre site Internet www.svsp.ch sous "Manifestations".

b) Journée annuelle sur le thème "Intégration professionnelle : l'insertion pour qui et pour quoi ?" du 30 octobre 2024

Lieu : Aula de la Haute école spécialisée bernoise
Le programme a abordé les questions du marché de l'insertion sociale et professionnelle (quels sont les mécanismes de concurrence à l'œuvre entre prestataires ? comment adaptent-ils leurs mesures aux modalités de financement ? comment les programmes et les mesures d'insertion sont-ils évalués ?) et celles des groupes cibles des mesures d'insertion sociale et professionnelle (la logique dominante de l'escalier (vers l'emploi) est-elle adaptée à ces groupes cibles ? comment les parcours et caractéristiques spécifiques des participant·es (en termes d'âge, de genre, de formation, etc.) sont-ils pris en compte ? comment les prestataires adaptent-ils leurs actions à chaque public ? quels sont les profils des professionnel·les qui travaillent dans les structures ?)
Les thèses de certains exposés ont été approfondies avec les intervenant·es dans le cadre d'ateliers.

Résumé de la journée du 30.10.2024
"L'inclusion pour qui et pour quoi ?"
Prof. hon. Jean-Pierre Tabin, HES-SO, jean-pierre.tabin@hetsl.ch
La politique d'insertion professionnelle, relativement peu discutée aujourd'hui alors qu'elle était largement contestée lorsqu'elle a été généralisée à partir du milieu des années 1990, notamment dans le cadre de la deuxième révision de la LACI ou de la quatrième révision de l'AI, semble être devenue consensuelle. Il s'agit, comme l'a relevé Fabrice Plomb, d'un champ aujourd'hui institutionnalisé. L'Association suisse de politique sociale a voulu la remettre en question à travers cette manifestation. Cela s'est fait en quatre étapes.

Première phase (Thomas Jeammet, Monika Piecek, Luis Vaudan-Bellaro et Morgane Kuehni) :
Ambiguïté des programmes d'insertion professionnelle. La place des programmes d'insertion professionnelle dans une société organisée autour de la norme d'emploi pour la population âgée de 25 à 65 ans est ambiguë : elle se situe entre le marché et l'État, entre le travail réel et le travail proposé dans les mesures - Canada dryjobs -, entre la productivité et l'accompagnement social, entre les personnes qui viennent aux mesures et les injonctions des organisations qui financent les mesures, entre les

professionnel·les de première ligne et les cadres, entre le travail prescrit et le travail réel, entre les entreprises du marché primaire et celles du marché complémentaire, entre la dimension économique et la dimension sociale, etc. Cette ambiguïté conduit les organisations d'insertion professionnelle (Association Insertion suisse) à faire un lobbying actif pour clarifier leur place, mais a aussi pour conséquence faire vivre des épreuves aux personnes orientées vers ces dispositifs. Cette ambiguïté est probablement une conséquence de la logique même des mesures actives : le problème de l'insertion répond à une norme d'internalité qui repose sur l'hypothèse que la cause du chômage réside dans la personne au chômage elle-même, et que le remède au chômage réside également dans la personne elle-même, en faisant abstraction de la responsabilité sociale et entrepreneuriale. Comme l'indique Rahel Strohmeier Navarro Smith dans le Dictionnaire de politique sociale suisse (2020), on attend des bénéficiaires qu'ils contribuent activement à la résolution de leur problème, selon le principe "encourager et exiger". Le refus d'une mesure d'insertion ou une participation jugée trop passive peuvent entraîner des sanctions (réduction des prestations, suspension du droit à un revenu de remplacement, voire exclusion du droit).

Deuxième phase (Eva Nadai, Peter Streckeisen, Carlo Knöpfel et Kaspar Hauser) : **Des éthiques ambivalentes et problématiques comme base de l'insertion.** C'est celle de l'AI avec les entreprises, qui reposent sur l'utilisation optimale de la force de travail restante afin de réduire les coûts à l'entreprise et d'éviter des engrenages bloquants, mais qui jouent aussi sur la moralisation entrepreneuriale par l'adaptation du poste de travail ou la promotion de la responsabilité sociale/citoyenne. Mais n'ont-elles pas surtout pour effet de modifier l'ordre dans la file d'attente des demandeurs et demandeuses d'emploi ? C'est également celle des marchés complémentaires de l'emploi, différents selon qu'ils veulent faire émerger, fédérer ou encadrer ce marché complémentaire, mais qui impliquent la stigmatisation de leurs publics (les personnes qui s'écartent de la norme, qui sont différentes, qui ont des problèmes de santé ou sociaux...) et une dépossession de leur droit à décider de leur participation à une mesure. Si l'on comprend l'inclusion de cette manière, elle risque de produire ou de confirmer un déclassement. Selon les intervenant·es, le caractère problématique de ces éthiques pourrait être réduit en reconnaissant aux personnes dites d'âge actif le droit de ne pas travailler et en veillant à la qualité des emplois proposés dans le cadre du marché du travail complémentaire ainsi qu'aux possibilités d'empowerment qui en découlent. Ces évolutions permettraient d'éviter que l'idée que tout emploi est préférable à l'absence d'emploi ne se généralise. Il ne reste plus qu'à en convaincre le législateur.

Troisième phase : 4 ateliers : Pratiques, enjeux et perspectives de l'inclusion socioprofessionnelle dans une société numérique (Maël Dif-Pradalier et Thomas Jammet), Innovation (Peter Neuenschwander), Participation (Rahel Strohmeier Navarro Smith, Kaspar Hauser, Benjamin Woerlen et Daniela Wirz) et Mixité/diversité des publics (Morgane Kuehni et Luis Vaudan-Bellaro). J'ai suivi l'atelier sur la participation du public pour comprendre comment cet aspect pouvait être pris en compte dans le cadre de l'insertion professionnelle, un secteur qui n'a pas l'habitude de demander l'avis de son public, qui est d'ailleurs le plus souvent captif. L'atelier a présenté 3 ateliers participatifs organisés dans le cadre du secteur "Soziale Einrichtungen und Betriebe" (SEB) de la ville de Zurich, un secteur dans lequel l'obligation de contrepartie et la sanction ont été abandonnées au profit du volontariat. La participation, qui semble assez exceptionnelle dans le domaine de l'insertion, a porté sur la manière dont les actions sont menées et non sur les actions elles-mêmes, partant du principe qu'aucune participation ne peut être imposée. La posture réflexive des animateurs et animatrices de cet atelier a permis de relever le caractère limité de cette participation ponctuelle, qui a fait émerger différentes idées concernant la mise en œuvre de ces actions (qui est mieux placé que les personnes qui font le travail pour voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas ?) et a conduit l'équipe à différentes réflexions sur la manière dont la participation devrait être mise en œuvre. Comme l'a signalé Rahel Strohmeier Navarro Smith, il est important d'être considéré comme un sujet et non comme un objet. Ce sont d'ailleurs là les conditions de l'empowerment dont parlait Peter Streckeisen. L'étape suivante ne serait-elle pas de faire participer le public à l'élaboration des mesures qui le concernent, selon la devise des groupements actifs dans le domaine du handicap : Nothing about us without us ?

Quatrième phase : un focus sur les jeunes sans formation dans les politiques d'insertion (Fabrice Plomb), dont les modalités d'entrée dans le monde professionnel ont évolué et rendent aujourd'hui presque

impossible l'entrée sur le marché du travail sans formation post-obligatoire. Un marché de l'insertion s'est ainsi institutionnalisé, avec une standardisation des mesures. Une catégorie sociale est devenue la cible principale tant du discours politique que de l'intervention sociale : les jeunes sans emploi ni formation. Cela conduit à remettre en question les hypothèses des politiques sociales pour les jeunes, car l'âge est un rapport social de domination et son utilisation pour constituer la catégorie "jeunes sans emploi ni formation" en problème social a des conséquences sur la manière de penser les problèmes sociaux et les solutions pour les résoudre. Fabrice Plomb a montré que si les jeunes sont très actives et actifs économiquement, ils et elles sortent souvent des chemins qui leur sont tracés. L'hybridité de leurs pratiques économiques et les conventions morales sur lesquelles elles reposent remettent en cause les standards des dispositifs d'insertion pensés pour eux, car ils prennent peu en compte les relations de proximité valorisées par ces jeunes. Se pose alors la question du sens de l'emploi, question qui est revenue à plusieurs reprises dans cette journée.
En conclusion, une journée qui nous a permis de réfléchir aux enjeux de l'insertion professionnelle, d'en comprendre les ambiguïtés, l'éthique parfois problématique sur laquelle elle peut reposer, et comment la participation peut permettre de réduire un peu l'injustice épistémique que les participant·es aux mesures vivent.

5. Organisation

a) Conseil d'administration

Le comité de l'ASPS est bénévole et se réunit plusieurs fois par an pour concevoir et organiser les différentes activités.

La composition à la fin de l'année 2024 était la suivante :

Président	
Martin Wild-Näf	Prof. Dr, Haute école spécialisée bernoise HESB Directeur du département Travail social
Vice-présidente	
Caroline Knupfer	lic.és sciences sociales Responsable des politiques sociales et de la formation, Direction générale de la cohésion sociale, Département de la santé et de l'action sociale, Canton de Vaud
Membres du conseil d'administration	
Valérie Hugentobler	Prof., lic.és sciences politiques Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HES-SO)
Carlo Knöpfel	Prof. Dr. rer. pol. FHNW - Haute école de travail social, Institut de planification sociale et de développement urbain
Barbara Lucas	Prof. Dr. Haute école de travail social de Genève (HES-SO)

Olivier Sandoz	Directeur général de la Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER Genève)
Fabian Saner	Dr. Caritas Schweiz, Luzern
Edith Siegenthaler	Dr. phil. responsable de la politique sociale et directrice de Travail.Suisse Berne
Rahel Strohmeier Navarro Smith	Dr. Département de travail social de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW)
Jean-Pierre Tabin	Prof. hon. Dr. Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HES-SO)
Matthias Wächter	Prof. Dr. sc. nat. Haute école d'économie de Lucerne (HSLU)

b) Effectif des membres

En 2024, l'ASPS a enregistré 7 adhésions et 12 départs. L'ASPS compte donc au total 178 membres au 31.12.2024 (124 membres individuels, 53 membres collectifs, 1 gratuit).